

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 13 février 2012 au vendredi 16 mars 2012 inclus sur le territoire de la commune de SAINT PIERRE DES CORPS relative à la demande présentée par la société DALKIA BIOIMASSE TOURS dont le siège social est situé 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – B.P. 38 – 59350 SAINT ANDRÉ, en vue d'être autorisée à exploiter une centrale de cogénération biomasse sur la commune de Saint-Pierres-des-Corps, avenue Yves Farge.

Le dossier est déposé en mairie de SAINT PIERRE DES CORPS et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures et le samedi de 8 heures 30 à 12 heures.

Monsieur Pierre AUBEL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de SAINT PIERRE DES CORPS les lundi 13 février 2012 de 14 heures à 17 heures, mardi 21 février 2012 de 9 heures à 12 heures, jeudi 1er mars 2012 de 14 heures à 17 heures, mercredi 7 mars 2012 de 9 heures à 12 heures et vendredi 16 mars 2012 de 14 heures à 17 heures.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance en préfecture d'Indre-et-Loire et en mairie de SAINT PIERRE DES CORPS du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet pour la demande d'autorisation présentée par la société DALKIA BIOMASSE TOURS.

Cet avis sera également affiché dans les mairies de TOURS, LARCAY, SAINT AVERTIN, ROCHECORBON et LA VILLE AUX DAMES.